

Spécial Neuchâtel

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **65 (1977)**

Heft 9

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SPÉCIAL NEUCHÂTEL SPÉCIAL NEUCHÂTEL SPÉCIAL NEUCHÂTEL SPÉCIAL NEUCHÂTEL

Torrent tumultueux après l'orage, ruisseau chantonnant en temps de sécheresse, le Seyon, au sortir de ses gorges, contournait jadis une colline rocheuse avant de se jeter dans un lac dont le rivage montait en falaises abruptes.

Les hommes s'installèrent sur cette colline que les flots et les rocs entouraient de trois côtés. Il ne s'agissait plus que de se couvrir à l'ouest. On creusa un fossé, on construisit un mur crénelé et, sur l'esplanade du sommet, naquirent église collégiale et château. Les maisons, serrées, occupèrent les pentes; deux tours dominèrent les portes à l'orient et à l'occident. La ville de Neuchâtel s'était donné un visage qui est aujourd'hui encore le sien alors même qu'un jour on franchit la rivière pour s'installer dans les terrains bas à l'abri d'une enceinte, puis qu'on passa l'enceinte pour s'étendre dans les vignes. La cité s'étala comme une eau qui prend la forme du récipient qui la reçoit. Au nord, les pentes de Chaumont étaient un peu trop raides, on n'y monta que modestement mais, vers Hauterive comme vers Auvier, le cortège s'étira sur des cotteaux plus hospitaliers.

Ainsi Neuchâtel, étalée sur son rivage, forme, vue du lac, un long ruban de la Coudre à Serrières cependant qu'en son centre règne toujours la colline d'où Collé-

construisit un bourgeois fortuné en pensant à son ami Jean-Jacques Rousseau, de ses maisons patriciennes du XVIII^e siècle que l'industrie florissante des indiennes permit de bâtir. Neuchâtel aime la jeunesse et ses incartades, perfectionne ses écoles, étudie dans ses instituts scientifiques les mystères de l'atome, du quartz, de l'électronique. Ses fabriques, en est et en ouest, produisent du papier (depuis 500 ans), des machines de précision, du chocolat, des cigarettes, des montres. Ses musées ne dorment pas mais, vivants, s'ouvrent au monde. Sur le lac, sur les canaux, ses bateaux, voile ou mazout, se promènent sous un petit vent d'aventure. Le vin qu'implantèrent, il y a mille ans, des moines venus de Bourgogne donne parfois des ailes à la rêverie.

Active mais sans fièvre, ouverte aux idées venues d'ailleurs mais toujours appuyée à sa vieille colline, Neuchâtel est humaine. Est-il vrai que ses habitants ont quelque froideur? Peut-être. C'est là plutôt une retenue, pudeur ou timidité de quant-à-soi ou méfiance. Il fait bon vivre dans cette ville qui sait fort joliment vous montrer qu'elle naquit il y a longtemps mais qui se donne à la jeunesse, cette ville qui sait bien qu'entre les rouages raffinés des automatiques de son musée d'histoire et les bornes minuscules des circuits intégrés



NEUCHÂTEL

giale et Château dominant les toits dociles du passé comme les quartiers plus indisciplinés des temps modernes.

Trente-six mille habitants vivent dans cette ville aimable où aucune activité majeure n'écrase les autres. Etudes, industrie, commerce, artisanat s'y côtoient avec sérénité. A l'Université, à l'usine, au bureau, au foyer, les fenêtres s'ouvrent sur le lac et un horizon vaste et doux que ferme tout là-bas la précieuse et longue barrière des Alpes. Ainsi, petite ville appuyée à ses forêts, encadrée par son vignoble, Neuchâtel tourne ses yeux vers un infini que parfois remplace la brume feutrée née des eaux.

Marquée par son passé, la cité respecte ses origines mais vit à l'heure d'aujourd'hui. Fière de sa maison des Halles où flambaient les armes des Orléans-Longueville, de son hôtel DuPeyrou que

il n'y a pas de rupture, qu'entre les comtes médiévaux du cénotaphe, dont un parit en croisade et tel autre auer groyra en Italie, et les conseillers républicains qui siègent dans le même château qu'Ulrich de Fenis, un lien subsiste malgré les spasmes de l'histoire, malgré les oublis, malgré les abandons.

Chef-lieu de canton, capitale d'une république de 800 kilomètres carrés, Neuchâtel poursuit sa destinée qui est de vivre et de regarder devant soi. Et tant mieux si les hommes d'aujourd'hui peuvent parfois se souvenir de leurs prédécesseurs et admettre, avec modestie mais un rien de vanité aussi, qu'ils ne sont qu'une génération parmi d'autres et que leur volonté, leurs efforts ne font que poursuivre ceux qui s'incarnent dans cette pierre jaune d'Hauterive qui chante à tant de façades.

Alex Billeter



LES AUTOMATES JAOUET - DROZ.

Souvent, les gens du Bas, c'est-à-dire du Plateau suisse et des bords des lacs se plaignent à jouer les étonnés, surtout ceux bien installés sur leurs terres ou bien assis dans leur état de Confédéré moyen, lorsqu'ils abordent quelqu'un du Haut, lui demandant d'un air innocent: «Avez-vous de la neige à la Chaux-de-Fonds?» La formule est aussi quelconque et inévitable que celle du Parisien rencontrant un natif de Carcassonne, s'exclamant à tout coup: «Ah! Il y a des remparts à Carcassonne?»

Nous avons aussi de fameux remparts dans le Haut-Jura. Les nôtres sont de neige et ne durent qu'une saison. Il est vrai qu'ils ne seront plus jamais ceux de notre enfance! Aujourd'hui, on ouvre les rues, on fraise, on rabote et les trolleybus roulent toute l'année. Autrefois, les paysans

quadrilatère du début ne devenant qu'un quartier parmi d'autres. A l'est et à l'ouest ont surgi de grands ensembles modernes tandis qu'au milieu des jardins, villas et maisons familiales se sont mises à escalader les pentes au-delà des parcs publics et de la piscine comme sur les flancs de Pouillerel, notre belvédère jurassien. De plus, nous avons conservé cette chance de pouvoir parcourir librement forêts et pâturages et suivre des sentiers sauvages jusqu'aux bords du Doubs, rivière si chère au cœur de tout vieux Chaux-de-fonnier.

Descendants des francs-habergeants, pour la plupart bourgeois de Valangin, hardis défricheurs, jaloux de leurs franchises, les «Montagnons» ont peu à peu ajouté à l'élevage et à la culture de leurs

d'Art d'où sortit Le Corbusier, le musée des Beaux-Arts réunit une étonnante collection d'art contemporain. Quant au Musée international de l'horlogerie, s'il illustre l'histoire horlogère, il soutient la renommée de notre région puisqu'on y vient de toutes les parties du globe. Quant à la Salle de Musique, la qualité de son acoustique est reconnue loin à la ronde et elle rassemble pour ses concerts jusqu'à un millier d'auditeurs.

Lorsque sous l'égide du Conseil de l'Europe, La Chaux-de-Fonds fut choisie comme l'une des onze villes européennes devant participer à une enquête sur sa politique culturelle, il est apparu que des expériences originales lui appartenaient en propre: d'une part, une très large place faite aux activités complémentaires à op-

CHAUX-DE-FONDS

des environs venaient livrer leur lait avec des «glisses». On pouvait faire le «Pod» en traîneaux! Rien n'était plus merveilleux que de parcourir un décor urbain taillé dans le cristal, étincelant sous les réverbères et, par un beau soir piqué d'étoiles, de fur vers les campagnes, le long de sentes très blanches, dans un silence que seul brisait le jeu des grelottières tintant au trot des chevaux.

Village au XVIII^e siècle, La Chaux-de-Fonds fut détruite par un incendie le 5 mai 1794 et rebâtie grâce au courage de ses habitants, soutenus par un bel élan de solidarité tant dans la Principauté que dans les cantons suisses et jusqu'à Mulhouse! Un plan précis, dessiné par un homme, graveur de son métier, doué du génie des bâtisseurs, Moïse Perret-Gentil, préfigurait déjà celui d'une petite ville. Les rues ne devaient pas être étroites ni tortueuses parce que dangereuses en cas de feu, les maisons solidement construites à base de pierre de taille.

C'est à Moïse Perret-Gentil que nous devons l'ordonnance de ce que Me Arnold Bolle appelait **Le nid de la cité**: la place de l'Hôtel-de-Ville parfaitement équilibrée, une Place Neuve pour les marchés et les foires, le temple rebâti sur la colline où fut érigée la chapelle primitive du début du XVI^e siècle, sous le règne de Claude d'Aarberg, puis de sa veuve Guillemette de Verger, la bonne Dame de Valangin. A Moïse Perret-Gentil nous devons aussi de belles demeures aux justes proportions, couronnées d'un fronton, appuyées sur d'élégants perrons à balustrades, aux intérieurs confortables et spacieux, comme le sont restées par exemple le No 1 de la rue de la Promenade ou la maison des Arbres dont un jardin à la française souligne l'harmonie de la façade.

Dès lors, la cité s'est ouverte comme une main au creux de sa vallée, le rigou-

terres des activités d'appoint durant l'hiver, telles que la dentelle et l'horlogerie qui firent la richesse de ce pays. Nos paysans-horlogers sont d'autant plus facilement devenus des horlogers-paysans qu'ils n'étaient pas soumis aux contraintes des corporations existant dans le Bas. C'est ainsi qu'au XVIII^e siècle on voyait aux Montagnes neuchâtelaises des artisans exerçant plusieurs vocations à la fois: tailleur, graveur, serrurier et horloger!

Nos traditions de liberté et d'accueil apparaissent à travers notre histoire et ont marqué profondément plus d'un Neuchâtelois des Montagnes. En 1550, René de Challant délimitait les frontières de la paroisse de La Chaux-de-Fonds. En 1656, ce fut l'érection en mairie obtenue grâce au gouverneur Jacques de Stavay-Mollondin, sous le règne d'Henri II d'Orléans, duc de Longueville, prince de Neuchâtel. En 1792 on a planté l'arbre de la Liberté sur la place des Victoires et dans la Carmagnole, comme en témoigne une belle et fort rare gravure de Girardet, où des bonnets rouges pointillent les têtes de la foule, toutes fenêtres illuminées aux façades. En 1848 c'est de la place de l'Hôtel-de-Ville qu'est partie la colonne républicaine marchant sur le château de Neuchâtel. A la fin de la guerre de 1870, on n'a pas seulement, en pays neuchâtelois, accueilli l'armée Bourbaki en déroute, mais aussi plusieurs des membres de la Commune de Paris ont trouvé refuge dans les Montagnes ainsi qu'un terrain fécond pour y débattre des diverses formes de l'émancipation des travailleurs.

Dans cet esprit, la Bibliothèque de la ville offre actuellement aux chercheurs une vaste documentation sur des mouvements sociaux rejoignant l'histoire universelle et qu'on vient consulter de loin. De même, au-delà des générations de peintres et graveurs, issus de l'ancienne Ecole

sur le plan scolaire, d'autre part, vu l'installation du T.P.R. dans nos murs, une collaboration fructueuse est née entre le théâtre et les écoles, stimulant des dons d'imagination et de créativité. Sur n'étaient pas soumis aux contraintes des corporations existant dans le Bas. C'est ainsi qu'au XVIII^e siècle on voyait aux Montagnes neuchâtelaises des artisans exerçant plusieurs vocations à la fois: tailleur, graveur, serrurier et horloger!

Nos traditions de liberté et d'accueil apparaissent à travers notre histoire et ont marqué profondément plus d'un Neuchâtelois des Montagnes. En 1550, René de Challant délimitait les frontières de la paroisse de La Chaux-de-Fonds. En 1656, ce fut l'érection en mairie obtenue grâce au gouverneur Jacques de Stavay-Mollondin, sous le règne d'Henri II d'Orléans, duc de Longueville, prince de Neuchâtel. En 1792 on a planté l'arbre de la Liberté sur la place des Victoires et dans la Carmagnole, comme en témoigne une belle et fort rare gravure de Girardet, où des bonnets rouges pointillent les têtes de la foule, toutes fenêtres illuminées aux façades. En 1848 c'est de la place de l'Hôtel-de-Ville qu'est partie la colonne républicaine marchant sur le château de Neuchâtel. A la fin de la guerre de 1870, on n'a pas seulement, en pays neuchâtelois, accueilli l'armée Bourbaki en déroute, mais aussi plusieurs des membres de la Commune de Paris ont trouvé refuge dans les Montagnes ainsi qu'un terrain fécond pour y débattre des diverses formes de l'émancipation des travailleurs.

Quant à l'avenir? Nous avons un atout majeur au point de vue écologique, c'est l'air que nous respirons loin des grands axes de circulation et de la concentration industrielle du Plateau. Puis, nous nourrissons l'espoir qu'une meilleure participation intégrera toujours mieux le monde du travail à son métier, que les femmes en beaucoup plus grande proportion prendront part active à la vie civique et que la cité sera réellement le lieu des échanges et des rencontres.

Amélie Sandoz

Femmes de chez nous

En voici quelques-unes, au travers desquelles le Centre de liaison se propose de rendre hommage à toutes les autres. La période des vacances n'est guère propice à un reportage de ce genre ; c'est pourquoi notre sélection est l'effet du hasard bien plus que d'un choix délibéré. Il eût été très difficile d'être très difficile de choisir, du reste, car notre canton foisonne de femmes de valeur qui ont assez de personnalité et d'indépendance pour suivre leur voix intérieure et faire éclater leur talent.

Les entretiens ci-dessous sont un travail de collaboration entre Denyse Ramseyer, présidente du Centre de liaison et Irène Brossard, collaboratrice de presse.

Micheline Landry-Bégnin présidente de commune

La commune des Verrières, à la frontière franco-suisse, a l'honneur d'avoir une femme à la présidence du conseil communal — l'équivalent d'un maire en France. Est-ce la preuve d'un esprit civique avancé, ou un simple état de faits ? Micheline Landry s'en explique dans les quelques propos que nous avons échangés :

— Tout d'abord, comment « entre-t-on » en politique ?

— Pour moi, cela s'est passé très simplement. Nous sommes venus habiter le village il y a 12 ans. Notre famille y était connue et nous avons estimé normal de nous intéresser aux problèmes de la communauté, en faisant de la politique. La question s'est posée de savoir qui, de mon mari ou de moi, se lancerait dans la bataille. Pour des raisons diverses, entre autres sur la sur-occupation de mon mari, c'est moi qui ai accepté d'être candidate au conseil général, alors sur une liste d'entente. J'ai été élue et durant la dernière législature, j'ai même été présidente du Conseil général. Puis avec moins de succès aux élections suivantes, j'ai cependant eu de nouveau ma chance lorsque les partis se sont reconstitués aux Verrières et que le groupe libéral m'a porté candidate aux élections du conseil communal.

— Pour mieux situer votre charge, rappelez-nous en gros l'organisation de la commune ?

— Le conseil communal comprend 5 conseillers répartis ainsi : deux ouvriers pour le parti socialiste, un patron d'usine pour les radicaux, un paysan pour le parti des paysans et moi-même qui suis libérale. Le conseil général comprend 17 membres.

Lorsque j'ai été élue, c'était l'année des grands chambardements car sur les 5 conseillers, il n'en restait qu'un de l'ancienne équipe. Cela n'a pas simplifié la tâche mais nous avons l'avantage d'être un groupe qui s'entend très bien. Sans trop de prétentions, je peux même dire que souvent mon rôle est de pousser à la roue pour faire avancer les choses, ce qui est bien accepté d'ailleurs.

— Comment devient-on présidente ? N'y a-t-il pas eu d'opposition du fait que vous êtes une femme ?

— Non, et j'étais la plus capable en ce sens que j'étais également la plus disponible, du moins celle qui sur les cinq pouvait se libérer le plus facilement et le plus souvent.

En effet, je suis dessinatrice-architecte de métier et avec la récession, j'ai dû abandonner le travail que je poursuivais à temps partiel. Aussi, lors du choix d'un président — qui suit directement l'élection lors de l'assemblée — mes collègues ont tous invoqué un manque de temps et de disponibilité, et je crois leur avoir rendu un grand service.

On m'a attribué le dicastère des finances, en plus de la présidence, car en fait on ne voulait pas me donner un département dans lequel il fallait aller « sur le terrain ».

— Pourquoi c'était mon métier...

— Que représente cette charge de présidente ?

— Beaucoup plus de travail que je ne me l'imaginai, surtout si on veut remplir sa tâche consciencieusement. Le conseil communal se réunit tous les 15 jours d'office et en plus de cela, il y a les séances ex-

traordinaires ; hélas, ces réunions ne peuvent avoir lieu que le soir. En outre, j'ai la supervision du bureau communal où heureusement nous avons un employé de longue date qui connaît bien son travail. Il y a en plus toutes les représentations, les commissions diverses, les rencontres entre les maires de la vallée, les problèmes de collaboration avec la France, etc. En outre, j'ai à cœur d'étudier à fond les problèmes qui se présentent. Cela représente beaucoup de temps à passer sur les dossiers.

— Quels sont vos chevaux de bataille préférés ?

— Dernièrement, pour le 14 juillet, j'ai renoué les contacts avec les Verrières-France pour retrouver la tradition de la fête communale, ce qui ne s'était pas fait depuis 14 ans. Ce fut un grand succès et il y avait autant de Suisses que de Français. La réciproque s'est faite au 1er août.

— Ce voisinage immédiat avec la France, la frontière passant en fait au milieu du village, donne d'autres particularités à votre tâche ?

— Oui, nous avons beaucoup de choses en commun. Pour l'instant nous construisons de concert une station d'épuration, sur le sol français ; en outre, les Français nous achètent l'électricité depuis longtemps, et nous recevons l'eau de chez eux.

— Et sur quels dossiers se penche actuellement la présidente de Verrières ?

— Eh bien, il y a le problème de l'adduction d'eau aux fermes éloignées — notre commune est l'une des plus grandes du canton — ; il y a encore la question des chemins, qui ont besoin d'être refaits, et tant d'autres choses.

— Des succès depuis le début de votre mandat ?

— Je suis contente de l'aboutissement de la LIM (Loi d'investissements en région de montagne) à laquelle notre région a d'emblée adhéré, y trouvant ses intérêts, et qui vient d'être agréé par la Confédération. Je suis heureuse aussi de l'approbation par le canton et la Confédération de notre projet de centre sportif qui pourra recevoir 120 personnes et dont les travaux vont débiter incessamment. C'est également en faveur de notre commune.

— Avec cette charge et la famille, êtes-vous sur-occupée ?

— Il est vrai que cela demande beaucoup de temps mais c'est une question d'organisation. Les enfants sont assez grands maintenant pour donner un coup de main à la maison et pour le reste, on s'arrange.

May Droz-Bille paysanne-vigneronne

C'est à Cornaux (NE) que May Droz-Bille déploie ses nombreuses activités, avec quelques incursions au Château où elle est députée au Grand Conseil et des voyages outre-canton pour les commissions ou assemblées auxquelles elle participe sur un plan rond ou fédéral. Nous avions envie de rencontrer surtout la vigneronne mais tout son engagement public étant indissoluble de son travail de paysanne, nous l'avons donc happée alors qu'elle avait passé sa matinée à la vigne et qu'elle allait se consacrer à la mise au point définitive de son discours du 1er août.

— Comment devient-on paysanne-vigneronne ?

— Depuis mon mariage, je me suis toujours occupée de la vigne, partiellement et puis, mon mari étant tombé malade, je me suis mise à tailler et à sulfater. Le sulfatage est le travail que je suis l'une des seules femmes à faire et je tiens à être une des premières dans les traitements, c'est primordial. Mais à part ça, il y a le processus complet, déjà sur le bois mort, puis la taille, sortir les sarments, semer l'engrais, rouvrir les sillons, effeuiller, etc., enfin tout ce qu'il y a à entreprendre jusqu'au moment des vendanges, où nous vendons notre raisin. C'est une culture qui demande beaucoup d'attention et cette année, par exemple, avec les alternances de pluie et de soleil, le sulfatage a exigé un travail énorme mais, heureusement, la récolte a été bonne.

— Mais en plus vous avez encore un poulailler important ?

— Oui, avec deux mille poules. J'y suis tous les matins dès 5 heures et quart pour donner à manger, nettoyer les croûtes et faire les travaux d'entretien. J'y passe encore un moment vers midi et j'ai beaucoup de plaisir avec mes poules. « Observer, regarder et écouter », mon principe dans le poulailler, outre que je leur parle, leur chante des chansons...

— En plus vous avez une famille et une grande maison, et vous faites seule ?

— Effectivement si aujourd'hui la vie de la paysanne est simplifiée par certaines améliorations, il y a que, sauf dans les grands domaines, elle est seule pour faire son travail.

Au sujet de ma famille, j'ai 5 enfants, dont deux sont mariés et l'un de mes fils commence à me seconder et s'intéresse à l'exploitation. Il reprendra par contre du bétail ce qui n'est pas possible pour moi. Dans notre début de collaboration, moi qui ai depuis longtemps travaillé seule et ordonné mes activités à ma guise, je dois être très attentive à ne pas continuer à imposer ma manière de faire, mes habitudes.

En s'organisant on trouve encore du temps pour la famille et j'aime, chaque samedi et dimanche, les avoir tous autour de moi à la table familiale. Quant à la maison, je m'en occupe à fond dans les mois d'hiver et il me faut de novembre à fin janvier pour en faire le tour.

Et l'été, il y a encore le jardin, légumes et petits fruits, mais seulement pour les besoins de la famille.

— La vigne, les poules, la maison, le jardin, et vous trouvez encore le temps d'avoir une vie publique particulièrement bien remplie, avec un mandat de député au Grand Conseil, la présidence cantonale de l'Union des paysannes neuchâteloises et le Conseil général de Cornaux ?

— Avec beaucoup de plaisir d'ailleurs, je suis membre, depuis 1943, du groupement des paysannes de Cornaux et environs ; en 1960, j'ai accédé au bureau cantonal de l'Union des paysannes et j'en assume la présidence depuis 1972. Cela demande pas mal de temps — je compte en moyenne 8 heures par semaine plus les délégations car je suis en outre déléguée au comité suisse pour le canton de Neuchâtel — mais j'ai gardé mon activité au sein de mon groupe local et j'y tiens pour les contacts et par attachement à toutes ces paysannes et non-paysannes (nous acceptons aussi les femmes qui ont un intérêt pour la paysannerie). Sur le plan cantonal, j'ai été l'une des instigatrices de l'organisation de cours pour l'obtention du certificat fédéral de capacité de ménagère rurale. A l'époque, j'ai suivi moi-même de tels cours, à Lausanne, et j'ai souffert de la solitude des trajets. Maintenant la possibilité existe dans le canton et rencontre beaucoup d'intérêt et de succès.

Dans notre section locale, je tiens aussi à ce qu'il y ait une émulation permanente, avec chaque année, de septembre à avril, divers cours manuels ou autres. Et même cet automne, une vulgarisatrice du Canton de Vaud donnera un cours de comptabilité sur le plan cantonal.

— Et la politique cantonale et communale ?

— Je tenais à participer au Conseil général de Cornaux pour faire quelque chose de concret pour le village ; il y a 4 ou 5 assemblées par année mais, tout comme au Grand Conseil, cela peut être ardu selon les sujets. J'ai pour principe qu'il faut non seulement se pencher sur ce qui nous intéresse, mais sur ce qui nous est accessible.

Quant au Grand Conseil, j'y suis certes moins à l'aise qu'au village. C'est encore très bien sûr et je suis persuadée qu'il faut d'abord écouter avant de parler.

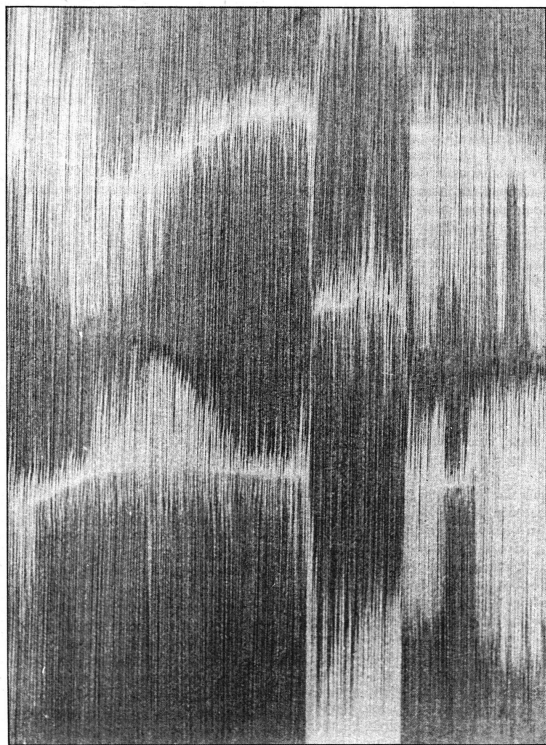
— Ce soir donc vous allez faire votre discours à l'occasion de la Fête nationale. Qui parlera : la paysanne, la citoyenne de Cornaux, le député ou toutes à la fois ?

— Je me propose naturellement de parler d'abord de la Suisse et d'arriver ensuite aux origines de Cornaux pour passer alors aux gens de Cornaux et à la politique du village. J'espère simplement que j'apporterai quelque chose à mes concitoyens.

Modeste avec tout ça ! Et d'une simplicité si chaleureuse, d'un dynamisme qui force l'admiration. Sur notre départ, May Droz-Bille nous a dédié son lumineux sourire qui reflète une vraie leçon de vie.

Jeanne-Odetta Claudevard lissière créatrice

Détail : tissage interférentiel



Pénétrer dans l'antre des Claudevard au Cerneux-Péquignot, c'est entrer dans un monde de créations monumentales où le choc des formes s'allie d'emblée à l'envie de toucher la matière, les reliefs des tapisseries.

Jeanne-Odetta et Jean Claudevard travaillent en étroite collaboration, lui faisant les cartons des tapisseries — c'est-à-dire les dessins — et elle se réservant l'exécution, le tissage, mais avec sa sensibilité propre. La réalisation pratique est sans cesse discutée, l'œuvre évolue jusqu'au final. Nous étions curieuses de savoir comment se passait cette collaboration exemplaire :

— Heureusement, cette manière de travailler ne m'impose pas une exécution sans participation. Chez nous, c'est le couple ensemble qui est créatif ; nous discutons beaucoup tout en réalisant pratiquement le travail ; c'est en fait une création continue.

Jeanne-Odetta est aussi créatrice elle-même de tapisseries, du carton à la réalisation.

— Comment devient-on lissière ?

— Pour ma part, j'ai toujours aimé les tissus, la structure des tissus, la tension du fil et ma démarche de création dans les textiles m'a aidé à trouver des structures différentes pour les tapisseries.

Je n'ai pas fait d'école de lissière et parfois je le regrette ; en même temps, je ne sais si une telle formation n'aurait pas été brimante dans ce sens que maintenant je cherche, j'aime chercher des choses nouvelles sans me dire à priori qu'elles sont impossibles, et j'aime trouver par moi-même. Comme en cuisine, que je préfère faire sans livre de recettes.

En fait, le chemin que j'ai suivi s'est toujours tracé à partir de la matière. Pendant une dizaine d'années, j'ai fait de la céramique et du modelage dans les cours du sculpteur Gigon à Bienne. Et puis, en été 1953, j'ai fait un stage chez Elsi Giauque

qui elle aussi faisait de la création diverse, pas seulement dans le textile. J'étais intéressée alors par l'impression et la peinture sur tissus.

— Et la création personnelle en tapisserie ?

— Disons que dès 1960, je me suis spécialisée dans l'art textile, avec tissage en haute et basse-lisse. Comme je pars toujours de la matière, je n'ai guère besoin de dessins, disons de dessins très précis pour créer une œuvre sur le métier. C'est en quoi je suis différente de mon mari et je travaille peut-être ainsi par compensation envers la rigueur de ses cartons. Dans le travail de collaboration, j'éprouve un autre plaisir, celui de travailler sans souci du côté architectural ; c'est Jean-Claude qui se charge de la forme et je peux à loisir chercher des diversifications dans l'utilisation des textiles.

— Comment est née cette collaboration, Claudevard étant avant tout peintre ?

— Je crois lui avoir permis d'intégrer la matière textile dans ses œuvres. C'est en fait par moi qu'il est venu à la tapisserie.

Jeanne-Odetta est donc, en plus d'une collaboratrice, une créatrice à part entière. Elle crée, toujours en rapport avec le

textile, des tapisseries de toutes dimensions, des portières en technique de macramé, des vêtements etc., mais toujours en pièces uniques. Elle est également l'auteur d'une nouvelle manière d'utiliser le fil, qu'elle appelle « interférence » dont une œuvre exécutée se trouvait à l'exposition des cartonniers lissiers romands au Forum de Lausanne. Une autre œuvre utilisant cette même technique — qui permet aux visiteurs de jouer et de créer leur propre œuvre — soit un tryptique, a été choisie par le jury de Pro Helvetia pour sa prochaine exposition itinérante à l'étranger.

Jeanne-Odetta Claudevard, de même que son mari, sont des membres actifs du Groupe des cartonniers lissiers romands. Ils pensent qu'ils ont une identité à défendre sur le plan suisse, la préférence et la notoriété allant souvent à des créateurs de Suisse allemande où la tradition du tissage et du textile est plus répandue.

Et à part ça elle est mère de trois enfants dont deux en âge de scolarité et parait concilier à merveille travail créatif, éducation des enfants et occupations ménagères.

SPÉCIAL NEUCHÂTEL SPÉCIAL NEUCHÂTEL SPÉCIAL NEUCHÂTEL SPÉCIAL NEUCHÂTEL

Consultations juridiques

Depuis 25 ans que le Centre de Liaison de notre canton me fait l'amitié de me confier le service des consultations juridiques, je constate que c'est maintenant que le travail des associations féminines commence vraiment à être connu et à porter ses fruits.

On admet maintenant que les associations féminines ne sont pas, comme on s'est beaucoup diverti à le laisser entendre, des rassemblements de «personnes du sexe» plutôt frustrées, plutôt moches et plus très jeunes, et généralement revendicatrices et hargneuses à l'égard de l'autre moitié de l'humanité...

Les femmes découvrent que leurs préoccupations sont sensiblement les mêmes, quelle que soit leur situation sociale. Elles découvrent la solidarité et l'amitié féminine. C'est nouveau. Et cela ne les empêche pas d'être des épouses agréables qui apprécient leur situation de femmes au foyer mais qui n'ignorent pas que d'autres sont seules pour élever leurs enfants quand elles sont veuves ou divorcées; et que cela est difficile, et que cela peut arriver à chacune.

La solidarité féminine

J'en veux pour preuve la création récente, dans différents cantons, des associations de «mères chef de famille» Certaines qui ont passé une telle épreuve et ont souffert de la solitude et de l'indifférence générale à leur égard ont décidé de faire profiter les autres de leur expérience et de les aider à retrouver un équilibre nouveau, et de nouvelles raisons de vivre et même d'être heureuses... pour leurs enfants et pour elles-mêmes.

Les femmes et le droit

Les femmes s'intéressent de plus en plus au droit qui les régit. Elles viennent plus volontiers se renseigner sur leur statut juridique. Elles se rendent enfin compte que les lois sont parfaitement compréhensibles pour peu qu'on se renseigne.

Les associations féminines ont fait une large information au sujet des changements intervenus dans le droit de la famille et de ceux qui se préparent encore. Qu'il s'agisse du droit de l'adoption, du nouveau droit de la filiation qui entrera en vi-

gner l'an prochain, du problème de l'avortement ou de la future loi sur les effets généraux du mariage et du régime matrimonial, les femmes ont eu l'occasion de donner leur avis dans la procédure de consultation, par le truchement de leurs associations notamment.

De tous les milieux elles viennent se renseigner pour savoir quelle serait leur situation sociale et matérielle en cas de divorce ou de veuvage, quel est leur statut matériel dans le mariage et quels sont les moyens permettant de l'améliorer.

Combien je préfère les couples lucides qui décident de «mettre en ordre leur affaires» après avoir discuté sereinement entre eux, afin d'éviter des soucis à celui des deux qui restera le dernier. J'ai vu trop de femmes désemparées par la mort de leur compagnon et qui regrettent amèrement que cela n'ait pas été fait en temps utile, car elles sont confrontées souvent à des problèmes pénibles qu'on aurait pu leur éviter.

Difficultés conjugales

Beaucoup de femmes sont en proie à de graves difficultés conjugales. Il faudrait surtout les écouter. Heureusement que notre service des consultations conjugales est toujours prêt à recevoir les couples ou un des conjoints pour tenter de les aider à surmonter ces difficultés. Pour mon compte je les renseigne sur leurs droits et obligations et sur les moyens légaux existants. Cela va des mesures protectrices de l'union conjugale lorsqu'on peut espérer sauver le foyer, à la séparation de corps ou au divorce lorsqu'il n'existe pas d'autre issue.

Il m'arrive de leur dire qu'il est moins triste d'être mal accompagnée que d'être toute seule, à un certain âge et dans certaines circonstances. Je me permets de le leur dire, non pas parce que je l'ai inventé mais parce que beaucoup me l'ont dit... après. Elles me disent aussi que si elles avaient eu autant de patience envers leur premier mari qu'elles en ont acquis envers le second elles n'auraient pas divorcé. Mais dans ce domaine comme dans bien d'autres, plus on connaît les difficultés de la vie plus on devient tolérant.

Les avocats sont là pour renseigner, mais qu'on ne leur demande pas de décider, à la place des intéressés, s'il vaut mieux divorcer ou rester ensemble.

J'entends trop souvent dire «il ou elle n'a pas su me comprendre», parce qu'on

croit que c'est à l'autre de faire l'effort. En fait le mariage c'est un peu l'auberge espagnole... on n'y trouve que ce qu'on y apporte. Il faut parfois une épreuve et souvent beaucoup de temps pour le découvrir.

Pensions alimentaires impayées

Je suis frappée par le nombre croissant de femmes qui se plaignent que leur ex-mari ne paie pas la pension qu'il leur doit, à elles et surtout à leurs enfants. Négligence, vengeance, refus de ses responsabilités? Dans ce domaine les femmes sont mal protégées. C'est en général elles qui ont la tâche d'élever les enfants en cas de divorce. Si le père ne paie pas elles peuvent bien entendu leur faire notifier un commandement de payer, mais elles doivent avancer les frais à l'Office des Poursuivies et pour peu que le débiteur change de domicile ou d'employeur pour se soustraire à ses devoirs, tout est à recommencer. Alors elles abandonnent et l'arriéré s'accumule et plus l'arriéré est important moins elles ont de chances de le récupérer.

Il leur reste la plainte pénale à laquelle elles devraient recourir sans tarder. La plainte pénale ne coûte rien et on peut toujours la suspendre si le débiteur paie.

Nous aurions souhaité que l'Etat fasse l'avance de ces pensions impayées car il est mieux armé pour les récupérer auprès des pères négligents.

Avance des pensions impayées par l'Etat?

Le canton de Zurich connaît une telle procédure grâce à l'intervention des Sociétés féminines. Dans notre canton une motion a été déposée naguère par Me Maurice Favre (celui qui pense, entre autres, comme moi, que ce n'est pas en emprisonnant les femmes qu'on les protégera de l'avortement, mais plutôt en leur enseignant la contraception).

Le nouveau droit de la filiation n'a cependant pas admis cette possibilité, pour des motifs constitutionnels, mais il présente tout de même un progrès appréciable. Chaque canton devra désigner une autorité ou un office qui aura pour mission d'aider ceux qui le demandent à obtenir paiement des pensions en souffrance. Nous pouvons espérer que le scandale des pensions impayées diminuera.

N'est-il pas navrant de constater que dans ce domaine la femme et les enfants d'un homme vivant qui ne paie pas sont moins bien traités que s'il était mort...

Autres conflits

Beaucoup d'autres conflits concernant notamment le logement, le travail et les affaires en général peuvent être résolus à l'amiable grâce aux interventions bénéfiques de différents organismes et associations de protection des intéressés.

Agences matrimoniales

Plus notre monde est peuplé et plus l'être humain est seul et souffre de sa solitude. Jamais les agences matrimoniales n'ont été aussi nombreuses et n'ont fait d'aussi fructueuses affaires. J'ai pu me convaincre qu'elles n'ont rien d'entreprises philanthropiques. Les femmes qui se sont plaintes avaient couramment versé Fr. 2000.- d'avance et les candidats qu'on leur promettait étaient séduisants surtout par la description qu'en donnait l'agence. Sous l'étiquette «profession libérale, situation élevée» j'ai vu un candidat au mariage dont le nom figurait un mois plus tard dans la Feuille Officielle pour retrait du droit d'exercer une charge. Mais lui n'avait pas eu la naïveté de payer d'avance.

L'article 416 de notre Code des obligations stipule pourtant clairement que «la négociation d'un mariage ne peut donner à aucune action en paiement d'un salaire». Il est toujours possible de se départir d'un tel contrat et les principales agences matrimoniales ont même établi un code d'honneur précisant les montants qu'elles s'engagent à restituer en cas de rupture du contrat. Encore faut-il, que les dupes fassent valoir leur droits.

Il serait fastidieux d'énumérer toutes les questions posées. Si je ne suis pas à même de répondre à chacune je connais les services spécialisés qui y pourvoieront. Le Conseil social de Neuchâtel réunit et coordonne toutes les activités et les œuvres sociales du canton, de façon efficace et appréciable.

Ma gratitude va à Mmes Adolphe Nies-tlé et René Calame. Ensemble et avec plaisir nous avons le sentiment de faire modestement quelque chose qui nous paraît utile à la cause des femmes.

Cl. Gabus-Steiner

Le monde ouvrier :

Entretien avec Adrienne et Françoise

Adrienne, aujourd'hui ménagère, la quarantaine bien dépassée, a connu la vie de fabrique pendant une vingtaine d'années, dès sa sortie de l'école primaire. Les droits de la femme lui tiennent à cœur et sa longue expérience d'ouvrière l'autorise à juger de la situation de l'ouvrière, hier et aujourd'hui, dans l'industrie horlogère. Membre du tribunal de Prud'hommes, elle y représente avec bon sens la cause ouvrière. Ses conseils sont marqués au coin de la réflexion et de la logique.

C'est chez elle que nous nous retrouvons avec Françoise, jeune ouvrière d'une fabrique de bracelets de montres occupant une soixantaine de personnes, en majorité des hommes. Décoratrice de bracelets, elle nous dépeint son milieu de travail. Récemment promue sous-chef d'atelier, poste occupé antérieurement par un homme, elle est employée de cette fabrique depuis quatre ans en comptant un apprentissage de 3 à 4 mois qui ne l'a dotée d'aucun certificat attestant sa qualification. Neuf heures de travail quotidien et semaine de cinq jours, soit 45 heures de travail par semaine. Une nouvelle convention réduira cette norme à 44 heures dès octobre, mais avec productivité équivalente! Autrement dit, travail plus intensif.

La manutention du laiton plaqué (galvanoplastie) que nécessite son travail de décoratrice exige beaucoup d'attention pour éviter le contact avec des corrosifs. Ici, comme dans toutes les fabriques moyennes ou petites, le travail à la chaîne n'existe pas. L'atelier est bien ventilé, les sièges confortables. Repos de dix minutes à 9 et à 16 heures, vacances de trois semaines, calculées à raison de 6% du temps de travail si l'emploi a duré moins d'un an.

Les ouvrières sont rétribuées à l'heure, tandis que les cadres et la plupart des ouvriers ont un salaire mensuel — première mise en état d'infériorité. Les heures chez le médecin, chez le dentiste ou l'oculiste sont déduites. De rares exceptions sont faites pour des soins dus à un malade dans la famille. Françoise affirme que l'absentéisme est moins fréquent chez les ouvrières que chez les ouvriers. Quant aux ouvriers syndiqués ils sont plutôt mal vus du patron qui n'apprécie pas l'activité syndicale.

Françoise travaille dans son atelier avec plusieurs ouvrières. L'ambiance, dit-elle, y est «formidable». Jalousies, rivalités, conflits, — on connaît pas. Esprit d'entraide avant tout. Adrienne intervient et souligne le sens de la solidarité chez les

ouvrières en se rappelant le cas d'une collègue de travail, qui, suite à un accident, devait déboursier 4000 francs. Les ouvrières se sont cotisées pour trouver la somme et ont exigé du patron qu'il fasse aussi sa part.

Dans les ateliers, pas de musique — pratique courante pour empêcher les conversations particulières — mais le bruit des moteurs auquel on doit s'habituer. Un seul sujet de dispute: l'aération. L'ouvrière exposée au courant d'air est admise à quitter son siège pendant l'aération. Pas de brimades, on peut converser et se déplacer librement. Quelques ouvrières sont étrangères, une sur cinq environ. L'entente entre toutes est excellente. Elles ont chômé six mois, puis ont été reprises. Françoise, elle, a dû chômer à 40% pendant sept mois, d'août à septembre.

Son premier salaire, il y a 13 ans, était de Fr. 2,80 l'heure. Adrienne interromp pour dire: «Mon premier salaire à moi, dans les années trente, était de 4 sous l'heure!» Aujourd'hui une débutante reçoit Fr. 6,50 de l'heure. Françoise à un salaire mensuel de Fr. 1400 alors que l'ouvrier qui avait occupé ce poste recevait Fr. 2400; écart de Fr. 900 par mois pour les mêmes prestations!

Le tableau que nous a brossé Françoise met en évidence, d'une part l'amélioration certaine du niveau des salaires des ouvrières depuis la dernière guerre, mais d'autre part l'énorme disparité du salaire homme/femme pour le même travail — évidence en regard de laquelle Adrienne attribue très judicieusement une part de justice au fait que l'apprentissage professionnel de l'ouvrière, dans l'industrie horlogère, a été supprimé, ce qui rabaisse l'ouvrière au rang de manœuvre pure et simple. Auparavant, réglées, sertiesuses, pivoteuses, polisseuses pouvaient attester, certificat d'apprentissage en poche, de leur qualification. Aujourd'hui la machine a pris leur place et les a reléguées dans la foule informe des travailleuses sans métier qui cherchent un petit gain-pain dès que possible, sans posséder la moindre connaissance professionnelle. De nos jours il n'est plus exigé d'apprentissage que des bijoutières, des couturières, des coiffeuses et des vendeuses — grave lacune qui crée une situation plus qu'anormale et demanderait une réforme sérieuse.

Résumé de l'entretien : Jenny Humbert-Droz

Suite en page 8

Ruth Schaer-Robert

Président du tribunal du district du Val-de-Ruz Neuchâtel

Après des études de droit aux universités de Neuchâtel et de Berlin, puis un stage d'avocat qui aboutit à l'obtention du brevet d'avocat et à l'admission au Barreau neuchâtelois, en 1941, j'ai pratiqué mon métier pendant un peu plus de 25 ans, à Zurich la plupart du temps, ville où mon mari et moi nous sommes installés dès le début de notre mariage. Mère de deux fils, j'ai toujours pu exercer mon activité professionnelle, grâce au fait que je disposais de personnel de maison qualifié sans lequel je n'aurais pas pu me libérer suffisamment des travaux ordinaires que comporte la tenue d'un ménage et les soins aux enfants. Mon mari et mes enfants, dès qu'ils ont été en âge de se prononcer, ont toujours considéré comme allant de soi que je me voue à ma profession. Le domaine du droit m'a passionnée dès le commencement de mes études. J'ai eu la chance de pouvoir travailler au même titre que mes confrères et sans aucune discrimination de sexe, me spécialisant dans les questions de droit des assurances et de la circulation, tout en pratiquant également dans les autres domaines. La carrière de juge m'a toujours intéressée. Malheureusement, jusqu'au moment où les femmes ont obtenu les droits civiques dans les cantons, une élection à une charge de juge de carrière était exclue, l'accès à la magistrature étant réservé aux citoyens jouissant des droits civiques. Lorsqu'enfin toutes les barrières sont tombées, j'ai décidé de tenter ma chance, sans toutefois me faire beaucoup d'illusions! Mon élection m'a surprise et comblée. Je me suis vouée avec enthousiasme à ma tâche. Première présidente de tribunal de Suisse, je sentais bien des regards, critiques ou bienveillants, fixés sur moi. Aussi me suis-je efforcée de remplir ma tâche au mieux, sachant bien que, dans ce domaine comme ailleurs, on exige d'une femme, à fonctions égales, plus que d'un homme et qu'on ne lui permet pas de défaillance. Le métier de juge est difficile. Comme tout autre métier, il a ses ombres et ses lumières. Mais il est passionnant, surtout quand on se trouve confronté, comme président d'un tribunal de district, à une multitude de problèmes à la fois juridiques et humains, qui vont du droit civil (famille, tutelle, droits réels, successions, etc.) au droit pénal, en passant par les litiges de droit des obligations (contrats de vente, de travail, d'entreprise, etc.), les poursuites et faillites. On pense, dans le public, presque exclusivement au juge comme à celui qui condamne des délinquants et des criminels, ou qui prononce des divorces! Le domaine pénal et celui du droit de famille n'occupent — heureusement — que partiellement un président de tribunal de district. La diversité des litiges qui lui sont soumis l'oblige à s'attaquer à des problèmes juridiques de toute sorte. C'est ce qui rend cette activité si intéressante à mes yeux. Intéressante et intellectuellement très enrichissante, car elle exclut toute routine et toute spécialisation sclérosante. La recherche d'une solution à la fois juridiquement exacte et équitable est une aventure fascinante. Le juge, comme tout homme, est faillible. Aussi, tout en m'attachant à rendre la justice au mieux de mes possibilités, en m'efforçant de juger selon l'équité, je n'oublie pas que je puis me tromper et le sentiment qu'il existe une instance de recours, loin d'être pesant, constitue un réconfort, un juge digne de sa fonction devant, selon moi, soulever avant tout que la justice soit rendue le mieux possible et que les justiciables puissent vraiment avoir confiance en leurs tribunaux.

N FEMMES SUISSES FEMMES SUISSES F

du haut du bas citadines villageoises



ce numéro vous est dédié

faites plus ample connaissance avec ce canton et avec notre journal

S FEMMES SUISSES FEMMES SUISSES S

Je désire recevoir encore 2 numéros FEMMES SUISSES à l'essai.

Je désire m'abonner jusqu'à fin 1978 pour Fr. 25.—

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

A retourner à l'administration : Claudine Richoz, Vélodrome 9, 1205 Genève.

